



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 116/2026

A LA SOCIETE ULTIMATE INDUSTRIALS.

Après avoir reçu le contrat du marché n° GG/018/MIN.AGRISA/SG/F/12/2024, conclu avec le Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire, pour un montant total hors taxe dollars américains deux cent quarante mille (USD 240 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille six cent quatre-vingt (USD 1 680), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 04/06/2026



Directeur Administratif et Financier

Scceau de l'Etablissement

Directeur Général

00001116